

Marchands de sommeil. Malgré l'arsenal juridique, leur part reste belle.

Stop à l'indolence des pouvoirs publics

■ C'est comme « *vider la mer avec un dé à coudre* », ont déclaré les membres de l'association Un centre ville pour tous (CVPT), mardi soir, à l'occasion de la conférence organisée autour du thème : « Est-il possible d'en finir avec les marchands de sommeil ? »

Pour ceux qui, depuis 10 ans, s'attaquent aux logeurs délégués de Marseille et au-delà, comme l'a souligné Daniel Carrière, président de CVPT, « *le drame que vit encore aujourd'hui de nombreuses personnes, souvent très vulnérables, est inacceptable* ». Noûredine Abouakil, directeur et porte-parole de CVPT, a, pour sa part, dénoncé l'absence de concertation, le manque de transparence autour du PRI*, le maintien dans l'ignorance des victimes, la lenteur des procédures administratives, la légèreté des sanctions encourues par les marchands de biens ainsi que la mansuétude des pouvoirs publics et le détournement de la loi.

Pour exemple, il rappelle le cas du 112, rue de la République, « *instrumentalisation manifeste de la législation où le propriétaire a lui-même obtenu la prise d'un arrêté de péril afin que les habitants soient expulsés. Tout ceci à des fins de promotion immobilière* ». Et de préciser : « *C'est bien la preuve que la Ville peut agir rapidement lorsqu'elle l'a décidé.* »

L'Agence régionale de santé se veut impartiale

Invité pour éclairer le débat, Philippe Silvy, inspecteur sanitaire à l'Agence régionale de san-

té (ARS anciennement Ddass), a également convenu des difficultés. Chargé d'instruire les dossiers d'immeubles insalubres et/ou indécents, il a reconnu être régulièrement confronté à nombre de freins à l'instar notamment du caractère contradictoire de la procédure. « *Au nom du principe de droit sacré de la propriété privée, l'instruction se trouve souvent rallongée de plusieurs mois* », a-t-il avoué.

Néanmoins, s'il a admis le décalage entre l'urgence sanitaire et la réponse administrative, il a assuré que des moyens existent et que la volonté des pouvoirs publics est grandissante dans ce domaine. Le procureur de la République de Marseille, Jacques Dalles, aurait, selon lui, « *inscrit au tableau des priorités de 2011 la problématique de l'habitat indigne* ».

Au sortir des échanges, le message à retenir était le suivant : choix politiques, rouages administratifs, arsenal législatif et réglementaire, la fin des marchands de sommeil est une question de volonté qui ne peut s'avérer que sous la pression des citoyens et le traitement dans sa globalité du problème du logement.

CAROLE CHAVE

▲ PRI : Projet de restauration immobilière s'étendant sur plusieurs années et ayant comme objectifs de mettre en valeur le patrimoine historique et architectural tout en produisant une offre de logement diversifiée et de qualité en centre-ville.